ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

apprentissage

Question écrite n° 3401

Texte de la question

Mme Marie-Noëlle Battistel appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, chargé de la formation professionnelle et de l'apprentissage, sur la situation des apprentis et de l'apprentissage dans notre pays. Les jeunes rencontrent des difficultés croissantes à s'engager dans la voie de l'apprentissage, pourtant porteuse d'avenir. Plus de la moitié de ceux tentés par l'apprentissage y renonce. Cette situation est inquiétante, d'une part, pour ces jeunes dont une grande part vient grandir les rangs des jeunes précaires sans qualification et, d'autre part, pour notre société qui perd peu à peu de ses savoirs ancestraux et de ses capacités d'innovation. En outre, il existe, aujourd'hui, un réel manque de postes ouverts aux apprentis et les aides fiscales semblent ne pas suffire pour répondre à la demande de postes dans des métiers comme le bâtiment ou la restauration. L'apprentissage est également dévalorisé par les conditions de travail peu attractives qui nuisent à cette voie de formation. Enfin, les apprentis ressentent un réel manque de reconnaissance et représentativité. Ils ne sont représentés ni dans les instances de centres de formation des apprentis en tant qu'étudiants, ni dans les instances représentatives du personnel ou les institutions de la République en tant que travailleurs salariés. L'amélioration de l'entrée en apprentissage, des conditions de vie et de travail des apprentis apparaît donc comme prioritaire pour améliorer l'image de l'apprentissage. Elle lui demande donc quelles mesures sont envisagées par le Gouvernement pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

L'apprentissage est une voie de formation à part entière, en parité de dignité avec les autres voies et en complémentarité avec elles. Il doit pouvoir offrir à chaque jeune qui le souhaite l'accès à une qualification, à un métier et à un emploi. Cela vaut pour tous les jeunes, qu'ils poursuivent des études supérieures ou qu'ils se forment aux premiers niveaux de qualification, ces derniers devant faire l'objet d'une attention toute particulière. C'est là un axe fort de l'engagement du Gouvernement et l'une des traductions de la priorité jeunesse du Président de la République. Faire une place à la jeunesse, c'est lui permettre de construire son avenir et de poser les bases de son émancipation. L'apprentissage offre aussi cette perspective. D'une façon générale, le Gouvernement entend s'adresser à chacune des parties prenantes de l'apprentissage afin de le développer plus et mieux, avec des réponses concrètes et lisibles pour les apprentis et leurs familles, pour leurs employeurs et les formateurs. Pour les jeunes et leurs familles, l'accès à l'apprentissage est trop fortement marqué par les inégalités sociales et géographiques. C'est pourquoi nous devons faire en sorte de ne pas laisser peser sur les seules épaules des familles la responsabilité de trouver une entreprise. Dans ce but, le financement des développeurs de l'apprentissage a été reconduit pour 2013. Ces développeurs ont pour mission d'aller recueillir des offres d'emploi en apprentissage et de les mettre à disposition des jeunes. Les conditions de vie des apprentis sont également une préoccupation. En particulier, nombre d'entre eux rencontrent de grandes difficultés d'ordre social et familial qu'il convient de prendre en compte. Le rôle d'accompagnement des CFA devra être développé, en s'attachant en particulier à leurs difficultés de transport et d'hébergement qui sont souvent un frein à la signature des contrats et à leur bon déroulement. Dans cet esprit, les fonds du Grand

Emprunt seront davantage mobilisés pour étoffer l'offre d'hébergement pour les apprentis. Les conditions de travail et de rémunération des apprentis relèvent quant à elles des entreprises elles-mêmes, mais aussi du dialogue social, en particulier dans le cadre des branches professionnelles qui seront sensibilisées sur ce registre. S'agissant de notre action à destination des employeurs des apprentis, le développement l'apprentissage sera recherché dans des secteurs et branches dans lesquelles il est encore embryonnaire - l'économie sociale, les collectivités territoriales et certaines branches professionnelle - et une attention particulière sera portée à la mobilisation des entreprises de taille intermédiaire qui recourent encore trop peu souvent à cette voie de qualification originale. En effet, l'objectif à atteindre est de faire progresser le nombre d'apprentis de 435 000 à 500 000 sur la durée du quinquennat, comme l'a indiqué le « Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi ». Enfin s'agissant de la formation des apprentis, son efficacité repose sur la compétence des formateurs et de l'accompagnement par les maîtres d'apprentissage ainsi que d'une bonne articulation de leurs rôles respectifs. Ainsi le rôle du maître d'apprentissage est central et sa valorisation doit être recherchée à l'image de ce qui se pratique déjà dans certaines branches professionnelles. Dans le même temps, l'apprentissage au sein des lycées professionnels devra être développé en pleine concertation avec toutes les parties concernées au niveau des Régions. Ces axes de travail s'inscrivent dans le cadre de l'engagement commun de l'Etat et des Régions de diviser par deux, en cinq ans, le nombre de jeunes sortis du système scolaire sans qualification. Ils seront relayés dans le cadre des « Pactes régionaux pour la réussite éducative et professionnelle des jeunes » dont le principe a été proposé aux partenaires sociaux, aux régions et aux chambres consulaires dans le cadre de la « table ronde formation » de la conférence sociale.

Données clés

Auteur : Mme Marie-Noëlle Battistel
Circonscription : Isère (4e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 3401
Rubrique : Formation professionnelle
Ministère interrogé : Formation professionnelle et apprentissage
Ministère attributaire : Formation professionnelle et apprentissage

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 28 août 2012, page 4814
Réponse publiée au JO le : 27 novembre 2012, page 6995